Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

<u>Présents</u>: M. Alain DOSSO, M. Eric MAITROT, M. Evert ARRIVE, Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Rémy DOSSO, M. Didier RAIMBERT, Mme Nadine RAIMBERT et M. Grégoire VENTURI.

Absents / excusés : Mme Amélie FEUVRIER, M. Rémi FOULON, M. Romaric FOULON

Secrétaire de séance : M. Eric MAITROT est nommé secrétaire de séance.

<u>Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :</u>

M Alain DOSSO, maire ouvre la séance, M Eric MAITROT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Selon l'arrêté préfectoral n° 567 du 30 juin, les conseils municipaux doivent désigner, le vendredi 10 juillet 2020, leurs délégués et suppléants au sein du conseil municipal qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

L'élection des délégués titulaires et des suppléants a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Dans les communes de moins de 500 habitants, le conseil municipal devra élire :

- 1 délégué titulaire
- 3 délégués suppléants.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre 8 conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars modifiée est remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, savoir : Evert ARRIVE – Didier RAIMBERT – Valérie BAILLEUX-RAMEAU – Rémy DOSSO.

Election du délégué titulaire :

M Alain DOSSO se porte candidat :

Résultat du premier tour :

M Alain DOSSO, a obtenu 7 voix pour et 1 vote blanc, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

M Evert ARRIVE, M Eric MAITROT, Mme Nadine RAIMBERT, se déclarent candidats.

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à

l'issue d'un même scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M Eric MAITROT, a obtenu 7 voix pour et 1 vote blanc, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Nadine RAIMBERT, a obtenu 7 voix pour et 1 vote blanc, a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M Evert ARRIVE, a obtenu 6 voix pour et 2 votes blancs, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Modification des délibérations nommant les présidents de commissions communales :

Le Maire précise que selon l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il est président de droit de toutes les commissions.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération portant sur la constitution des commissions comme suit :

- commission des chemins et de la voirie : M Didier RAIMBERT est nommé vice-président.
- commission des bâtiments et de l'urbanisme : M Rémi FOULON est nommé vice-président
- commission des Fêtes, cérémonie, animation : Mme Nadine RAIMBERT est nommée viceprésidente en charge des fêtes et cérémonie, Mme Valérie BAILLEUX-RAMEAU est nommée vice-présidente en charge de la gestion de la salle communale.
- Commission de l'employé communal : M Romaric FOULON est nommé vice-président
- Commission de bois : M Eric MAITROT est nommé vice-président et M Grégoire VENTURI est nommé vice-président suppléant.

Le reste de la délibération restant inchangé.

Organisation du 14 juillet :

Le Maire précise avoir adressé à la préfecture une demande d'autorisation d'organisation de jeux le jour du 14 juillet selon un plan d'implantation défini (parking et cour).

La préfecture a répondu favorablement au rassemblement de plus de 10 personnes au condition que le Maire s'engage à faire respecter les gestes barrières « covid-19 » tels que définis dans la déclaration de manifestation.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de surseoir cette année à l'organisation du 14 juillet.

Devis de travaux de voirie 2021 :

Le Président de la commission des chemins et de la voirie communale porte à la connaissance du conseil municipal le devis établi par la société IDEGEO portant sur les travaux situé VC202.

Le devis d'un montant HT de 16 068 euros pour la réalisation d'un enrobé sur une longueur de 145 m et d'une largeur de 4 m.

Après délibération, le conseil municipal demande à la commission de vérifier les longueurs exactes du chemin et de s'interroger sur l'épaisseur nécessaire de l'enrobé.

Aide du Conseil Régional dans le cadre de travaux d'investissement forestier :

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'après avoir accepté des travaux d'investissement dans la parcelle 53a pour un montant de 5 270 HT euros, et le devis de 650 HT pour la constitution du dossier et du suivi par l'ONF, il convient de prendre une délibération de demande d'aide au Conseil Régional.

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, il est rappelé aux conseillers municipaux d'un projet de conversion en futaie feuillue régulière sur 5.35 ha dans la parcelle 53a de la forêt communale.

Le maire expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dans le montant estimatif total s'élève à la somme de 11 259.05 euros HT sur une période d'aide du dossier de 4 ans.

Après en avoir délibéré, la conseil municipal approuve le projet technique et financier qui lui a été présenté; sollicite l'octroi d'un aide financière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté d'un montant maximum total de 4 503,62 euros, approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessous:

Montant de la dépense prévue : 11 259,05 euros

Taux prévisionnel de la subvention 40%

Montant prévisionnel de la subvention 4 503,62 euros Autofinancement 6 755,43 euros

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération.

Réception de M Valérian DI CARLO :

Le Maire accueille M Valérian DI CARLO, garde ONF de la FC de Louesme. Celui-ci fait une présentation rapide et synthétisée des bois. Il évoque le nouveau plan d'aménagement forestier qui devra être rédigé durant la mandature du présent conseil municipal et qui engagera la commune pour une période 20 ans, puis répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Après ces échanges, Le Maire remercie M Valérian DI CARLO de toutes ces informations.

Point sur les différentes commissions :

- Commission des bâtiments et de l'urbanisme : point sur les travaux de la salle, prévoir une visite sur le terrain dans le cadre d'un projet d'urbanisme rue de la tournelle (raccordement au réseau), voir pour le repérage des baies vitrées (entreprise Ramelet de Chatillon), voir pour l'aménagement de place handicapé.
- Commission de l'employé communal : M Grégoire VENTURI informe le conseil municipal de la mise en place, en accord avec le salarié, d'une modulation de son temps de travail à partir du 1 octobre 2020. Il présente, au conseil municipal, plusieurs devis pour le remplacement de la débroussailleuse.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de l'acquisition d'une débroussailleuse et accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CAMBRUZZI d'un montant de 697.50 euros TTC.

Il est également décidé d'étudier la possibilité de faire réaliser l'entretien de la commune (désherbage) par une société (Promut ou autre) et de demander un devis après avoir défini les besoins et de voir avec les communes avoisinantes si cette opération pourrait être mutualisée.

- Commission des bois : organisation d'une visite sur le terrain avec le garde ONF.
- Commission des fêtes, cérémonie et de la gestion de la salle : revoir le contrat de location de salle, la mise en sécurité, les acquisitions budgétées.
- Commission de la voirie et des chemins : revoir le devis de la COLAS (VC du Chesnois).

Questions et informations diverses:

- Parc National : élection du Conseil d'Administration le 20 juillet 2020 à Recey-sur-Ource.
- Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 30 juin 2020
- Compte rendu de l'élection du bureau de la CCPC du 10 juillet 2020
- Réunion de SIVOM le 23 juillet 2020

La séance est levée à 19 heures 45

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Eric MAITROT

A DOSSO